

Confiance croissante mais charges administratives persistantes

À l'occasion de la Journée internationale des experts-comptables, l'ITAA publie les résultats de son baromètre annuel. (*)

Bruxelles, le 9 novembre 2021

* **La croissance de la confiance**, tant des membres de l'ITAA que de leurs clients, est une tendance positive. On peut en conclure que la page Covid va tout doucement se tourner.

* Une épine dans le pied des professionnels reste **la surcharge administrative**. Le registre UBO est à nouveau en tête suivi de près par les obligations de la législation anti-blanchiment. Le dysfonctionnement des applications gouvernementales est lui aussi pointé du doigt.

* Les experts-comptables/conseillers fiscaux aident de plus en plus **les clients particuliers** à remplir leurs déclarations d'impôts.

* La profession évolue vers **un rôle de conseil**, une tendance qui n'échappe pas à une large majorité de membres de l'ITAA.

* Confiance croissante des entreprises et des professionnels

La confiance semble se redresser nettement. Alors que l'année dernière, 58% des personnes interrogées (membres ITAA) se disaient "inquiètes", ce chiffre est tombé à 40%. Dans le même temps, le groupe des optimistes est passé de 11% à un peu moins de 30%. Fait non négligeable, 58% ont déclaré que la Covid avait joué un rôle dans l'estimation de cette confiance, soit nettement moins que les 85% de l'année dernière.

"Nous sommes bien sûr satisfaits de cette tendance", note Bart Van Coile, président de l'ITAA. "Il semble que nous nous extirpions lentement mais sûrement des conséquences de la Covid. Les entreprises comptent également de moins en moins sur les mesures de soutien. Ce qui nous réjouit, c'est que les clients de nos membres recommencent à investir davantage. Alors que l'année dernière, 38 % d'entre eux avaient freiné les investissements, leur nombre a diminué de plus de moitié (16 %). Les entrepreneurs qui pensent investir plus ont quant à eux plus que doublé."

* Charges administratives

Comme cela a été noté à plusieurs reprises dans le passé, les obligations administratives auxquelles sont soumis les membres de l'ITAA et leurs clients restent une fameuse épine dans le pied. Tout comme l'année dernière, la frustration concernant le registre UBO est numéro un. Ainsi, 88 % des personnes interrogées ont déclaré qu'il s'agissait de leur principale charge administrative. C'est plus que l'année dernière (84%). Le registre UBO reste donc l'exemple type d'une charge administrative lourde. Mais les obligations administratives découlant de la législation anti-blanchiment sont également un point noir pour 77% des personnes interrogées.

"Cette année, les applications du gouvernement sont encore souvent citées comme source de charge administrative", ajoute Bart Van Coile, président de l'ITAA. "Ce n'est pas surprenant, le Servicedesk de l'ITAA a également été inondé cette année de témoignages de nos membres concernant des difficultés à utiliser principalement Tax-on-Web, Biztax et Intervat et CSAM qui gère les accès."

Contact presse

Sonja van Caneghem - 0475 61 79 35 - svc@5Tcom.eu

*** De plus en plus de clients particuliers**

Pas moins de 84 % des personnes interrogées ont déclaré que des particuliers avaient fait appel à eux pour leur déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques. "Cette question n'a pas été posée lors des éditions précédentes, mais nous avons senti que quelque chose bougeait dans ce domaine", explique Bart Van Coile. "Cela s'explique en grande partie par la complexité accrue de la déclaration, qui augmente le besoin d'être guidé par un expert aussi pour des déclarations d'employés par exemple. Cette tendance accroît encore le rôle sociétal de notre profession."

QUOTE DE BART VAN COILE – PRESIDENT DE L'ITAA**"Notre rôle de conseil est de plus en plus important".**

"Le taux de réponse positive à la question de savoir si la numérisation mènera l'expert-comptable/conseiller fiscal à offrir plus de services de conseil à l'avenir est remarquablement haut. 81% des personnes interrogées sont convaincues de cette évolution et seulement 4% des répondants voient la profession évoluer différemment.

Le rôle de conseil a toujours fait partie de notre core-business donc on pourrait croire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Le fait est que ce rôle prendra encore plus de place à l'avenir si le tournant numérique est bien pris par les autorités et les professionnels. Cela permettra des conseils plus ciblés et adaptés au client. Nous ne sommes donc pas surpris qu'une autre question ait révélé que 90% des répondants soient convaincus que l'expert-comptable/conseiller fiscal de demain devra disposer d'une diversité de compétences en interne."

(*) Ce baromètre est le résultat d'une enquête menée auprès des membres de l'ITAA durant la première quinzaine d'octobre 2021. 909 d'entre eux ont répondu au questionnaire envoyé.

A propos de l'ITAA - Institut des Experts-Comptables et des Conseillers fiscaux

L'ITAA organise les professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal, y compris l'accès et la surveillance de l'exercice de la profession ainsi que la gestion du registre public. L'Institut représente environ 15.000 membres (personnes physiques), dont environ 3.500 stagiaires.

En tenant compte du personnel employé dans les cabinets, ce sont plus de 35.000 personnes employées dans le secteur. Ces 35.000 personnes sont actives au service des entreprises et, en particulier, des PME, qui représentent 99 % des entreprises en Belgique.

Les membres de l'ITAA sont soumis à des règles déontologiques strictes qui garantissent la qualité de leurs conseils ainsi que leur indépendance. Une application correcte de la loi sert également l'intérêt public.

www.ita.be